

Un casus belli dans le conflit entre Poivre et Dumas,
Poivre au sieur de Maulu syndic au quartier des Plaines de Wilhems
1^{er} mai 1768

Extrait du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Cette lettre est reproduite dans le journal de Dumas à la date du 6 mai 1768. C'est une étape de franchise dans le conflit entre Poivre et Dumas, conflit qui fait feu de tout bois, en l'occurrence un désaccord sur l'opportunité des corvées au moment des récoltes. Poivre a pris sur lui de les interrompre et cette lettre présentée de maison en maison dans tout le quartier est un vrai coup de force devant lequel Dumas va s'incliner, il n'osera pas, malgré ses déclarations, imposer sa volonté. Les corvées attendront un meilleur moment.

Voici comment Dumas introduit cette lettre dans son journal :

« M. de Lamerville m'a porté un billet que lui écrit le Sr Nevé actuellement résident sur son habitation aux plaines de Wilhems, avec la copie d'une lettre écrite par M. Poivre au Sr Le Maître de Maulu syndic de quartier, datée de Pamplémousses, le 1^{er} mai. Cette lettre que je ferai transcrire au bas de cet article caractérise les intentions de M. Poivre, et mérite de la part du Ministre une singulière attention. Les articles du journal depuis le 29 avril font mention de l'opposition que met M. Poivre à la continuation des corvées dues par les habitants aux travaux du Roi, et je crois avoir suffisamment démontré la frivolité de ses motifs. Pourquoi s'est-il abstenu de traiter avec moi cette affaire de notre administration commune ? C'est qu'il sentait bien que j'aurais à lui opposer des raisons victorieuses des siennes, et que le mensonge ne résiste jamais à l'éclat de la vérité. Il a mieux aimé prendre une voie oblique et cette voie va lui réussir, car avec le degré de témérité qu'il met à ses démarches je devrais armer un vaisseau et le renvoyer en France ; mais je dois respecter la confiance que le Roi et son Ministre lui ont accordée et attendre que M. le Duc de Praslin ait envoyé ici un autre homme. Les actes d'autorité que j'ai déjà faits étaient nécessaires, un de plus ne servirait à rien. »

=====

Le 1^{er} mai 1768

Copie de la lettre de M. Poivre au Sr de Maulu syndic.

Sur les représentations qui m'ont été faites, Monsieur, par plusieurs habitants des différents quartiers de l'île, qu'il serait très préjudiciable aux intérêts des colons de continuer d'exiger d'eux les corvées dues au Roi dans cette saison qui leur est si précieuse pour leurs récoltes, je vous prie d'annoncer dans votre quartier que j'ai trouvé ces raisons si fondées que non seulement je ne continuerai pas de vous engager à leur faire fournir les corvées, mais que je regrette encore d'avoir exigé celles qui ont été fournies jusqu'à ce jour. Je ne l'ai fait que pour céder à la volonté du Commandant, et si j'ai fait ce sacrifice, tout préjudiciable qu'il a été aux habitants qui les ont fournies, je n'ai eu d'autre but que d'acheter la paix à quelque prix que ce fut.

Je ne consentirai, Monsieur, à demander les corvées qu'après les récoltes finies, et les semences faites, et si malgré cette justice que je rends aux habitants de l'île, conformément aux intentions du Ministre, M. Dumas usait de son autorité et de la force qu'il a en main pour les exiger dans cette saison, il faudra obéir, mais j'aurai au moins par devers moi la satisfaction de n'avoir pas à me reprocher d'y avoir participé, n'ayant d'autre but dans toute mon administration que de soulager le colon et de l'encourager par tous les moyens qui dépendent de moi.

J'ai l'honneur etc. Signé Poivre.

* * *